

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS



SOMMAIRE

- Introduction
- Le transport de matières dangereuses
- Les phénomènes météorologiques
 - La tempête
 - Le grand Froid et les chutes de neige
 - La canicule
- Le risque sismique
- Le risque sanitaire

INTRODUCTION

W

Transport de matières dangereuses

a

Risque sanitaire

t

Risques météorologiques

k

Risque sismique

n

Risque industriel

r

Tempête

En cas de danger ou d'alerte

1- Abritez-vous = take shelter= resguardese

2- Ecouter la radio = listen to the radio = escuche la radio

Stations FM France Bleu Armorique 103.10 MH z

3- Respecter les consignes = follow the instructions = respete las consignas

N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Pour en savoir plus, consultez le DICRIM à la Mairie

Sur internet : www.prim.net

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR

Le risque majeur résulte d'un évènement potentiellement dangereux se produisant sur une zone où des enjeux humains, économiques et environnementaux peuvent être atteints.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- 1- une faible fréquence : on pourrait être tenté de l'oublier et de ne pas de préparer à sa survenue.
- 2- Une importante gravité : nombreuses victimes, lourds dommages aux biens et à l'environnement.

On distingue plusieurs catégories de risques majeurs :

- Les risques naturels : inondation, tempête, feu de forêt, avalanche, séisme, mouvement de terrain, cyclone, éruption volcanique
- Les risques technologiques : risque industriel et transport de matières dangereuses
- Les risques sanitaires

W Transport de matières dangereuses

SITUATION

Le **risque de transport de marchandises dangereuses**, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces marchandises par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisation. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et/ou l'environnement.

On peut observer trois types d'effets, qui peuvent être associés :

- **une explosion** occasionnée par un choc avec étincelles, par le mélange de produits avec des risques de traumatisme direct ou par l'onde de choc,
- **un incendie** à la suite d'un choc, d'un échauffement, d'une fuite avec des risques de brûlures et d'asphyxie,
- **la dispersion dans l'air** (nuage毒ique), l'eau et le sol de produits dangereux avec risques d'intoxication par inhalation, par ingestion ou par contact.

MESURES PRÉVENTIVES PRISES PAR LES POUVOIRS PUBLICS

- ❖ Réglementation nationale spécifique aux transports de matières dangereuses
- ❖ Identification et signalisation des produits transportés
- ❖ Elaboration d'un Plan communal de Sauvegarde afin d'assurer l'organisation communale des secours, l'alerte et la mise en sécurité de la population (hébergements, mobilisation des moyens...)

CONSIGNES DE SÉCURITÉ EN CAS D'ACCIDENT

SI L'ON EST TÉMOIN D'UN ACCIDENT TMD :

- **Protéger** : pour éviter un « sur-accident », baliser les lieux du sinistre avec une signalisation appropriée, et faire éloigner les personnes à proximité. Ne pas fumer.
- **Donner l'alerte** aux sapeurs-pompiers (18 ou 112), à la police ou la gendarmerie (17 ou 112).

Dans le message d'alerte, préciser si possible :

- le lieu exact (commune, nom de la voie, point kilométrique, etc.) ;
- le moyen de transport (poids-lourd, canalisation, train, etc.) ;
- la présence ou non de victimes ;
- la nature du sinistre : feu, explosion, fuite, déversement, écoulement, etc. ;

- le cas échéant, le numéro du produit et le code danger :

Code danger ➔	33
Code matière ➔	1203

En cas de fuite de produit :

- ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit (en cas de contact : se laver et si possible se changer),
- quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique,
- rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner, boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées...), arrêter la ventilation, s'éloigner des portes et des fenêtres, ne pas fumer,
- couper le gaz et l'électricité,
- écouter la radio pour connaître les consignes à suivre (prévoir un transistor à piles),
- ne pas tenter de se rapprocher de ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école. Ils sont protégés et les enseignants s'occupent d'eux.

Dans tous les cas, se conformer aux consignes de sécurité diffusées par les services de secours.

APRÈS L'ACCIDENT :

Si vous vous êtes mis à l'abri, aérer le local à la fin de l'alerte diffusée par la radio

r t Les phénomènes météorologiques

La commune est potentiellement menacée par des **risques météorologiques** qui ne lui sont pas spécifiques : chutes de neige/verglas et grand froid, canicule, tempête, orage,...

Les alertes météo sont en général diffusées par tous les médias classiques (radio, TV, presse...).

Le site de météo France (www.meteo.fr) est régulièrement actualisé et diffuse en cas de besoin des bulletins d'alerte. L'information météo France est aussi disponible au 0 892 68 02 35 ou au 3250.

r La Tempête

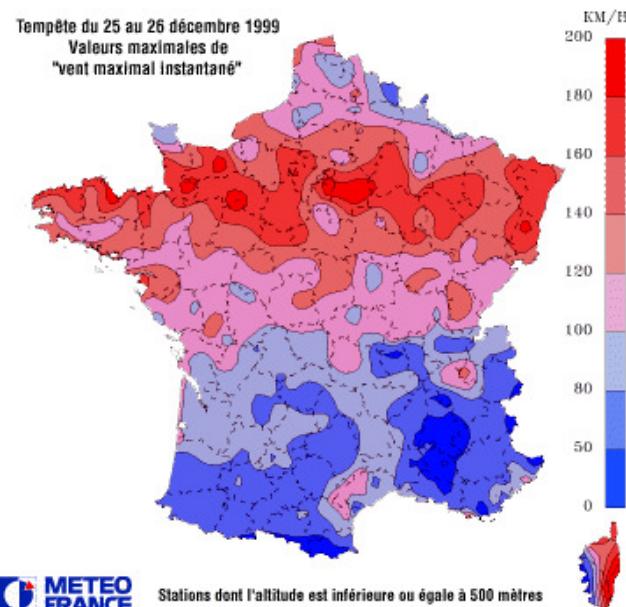
SITUATION

Une **tempête** correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique, ou dépression, le long de laquelle s'affrontent deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (température, teneur en eau).

De cette confrontation naissent notamment des vents pouvant être très violents. On parle de tempête lorsque les vents dépassent 89 km/h (soit 48 noeuds, degré 10 de l'échelle de Beaufort).

L'essentiel des tempêtes touchant la France se forme sur l'océan Atlantique, au cours des mois d'automne et d'hiver (on parle de « tempête d'hiver »), progressant à une vitesse moyenne de l'ordre de 50 km/h et pouvant concerner une largeur atteignant 2 000 km.

Les conséquences d'une tempête sont essentiellement les chutes d'arbres, de poteaux électriques, de cheminées et toitures, d'antennes qui peuvent rendre les chaussées impraticables et mettre en péril des immeubles et autres infrastructures. Les tempêtes peuvent être accompagnées de pluies abondantes pouvant provoquer des inondations et des coulées de boue.



MESURES PRÉVENTIVES PRISES PAR LES POUVOIRS PUBLICS

- ❖ Surveillance de la végétation, taille, élagage, abattage...
- ❖ Plan d'alerte météorologique avec publication par météo France de carte de vigilance météorologique mise à jour régulièrement
- ❖ Emission d'un message d'alerte par la préfecture à la mairie avec mise en vigilance des services municipaux dès réception et affichage du message d'alerte à la population à la porte de la mairie
- ❖ Elaboration d'un Plan communal de Sauvegarde afin d'assurer l'organisation communale des secours, l'alerte et la mise en sécurité de la population (hébergements, mobilisation des moyens...)

CONSIGNES DE SÉCURITÉ EN CAS DE TEMPETE



1. Se mettre à l'abri
2. Ecouter la radio : France Bleu Armorique FM 103.1 MHz
France Inter GO 162 kHz
3. Respecter les consignes :

→ AVANT

- **Rentrer** les objets susceptibles d'être emportés,
- **Mettre** à l'abri les animaux et le matériel,
- **Annuler** les sorties,
- **Arrêter** les chantiers et rassembler le personnel,
- **Se rendre** dans un abri en dur,
- **Fermer** portes, volets et fenêtres.

→ PENDANT

- **Rester** où l'on est ou se déplacer le moins possible : en voiture, rouler lentement.

→ APRÈS

- **Ne pas toucher** aux fils électriques tombés à terre,
- **Faire attention** aux objets prêts à tomber (cheminées, tôles, planches, arbres, antennes...),
- **Ne pas monter** sur les toits et dans les arbres fragiles.

t Le Grand Froid et les chutes de neiges

C'est un **épisode de temps froid** caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. L'épisode dure au moins deux jours.

La commune a déjà connu et connaît des épisodes de grand froid et des épisodes de chute de neige importantes ou modérées.

MESURES PRÉVENTIVES PRISES PAR LES POUVOIRS PUBLICS

- ❖ Plan grand froid destiné à venir en aide aux personnes les plus fragiles
 - ❖ Plan d'alerte météorologique avec publication par météo France de carte de vigilance météorologique mise à jour régulièrement
 - ❖ Emission d'un message d'alerte par la préfecture à la mairie avec mise en vigilance des services municipaux dès réception et affichage du message d'alerte à la population à la porte de la mairie
 - ❖ Elaboration d'un Plan communal de Sauvegarde afin d'assurer l'organisation communale des secours, l'alerte et la mise en sécurité de la population (hébergements, mobilisation des moyens...)

CONSIGNES DE SÉCURITÉ EN CAS DE GRAND FROID ET DE NEIGE

1. Se mettre à l'abri
 2. Ecouter la radio : France Bleu Armorique FM 103.1 MHz
 3. Respecter les consignes :

→ AVANT

- **Mettre** à l'abri les animaux et le matériel,
 - **Annuler** les sorties,
 - **Contrôler** vos installations de chauffage fixes ou d'appoint en raison des risques d'intoxication mortelle au monoxyde de carbone,
 - **Se munir**, si possible, d'un détecteur de fumée et de monoxyde de carbone.

→ PENDANT

- **Rester** chez vous dans la mesure du possible,
- **Ne surchauffer pas** votre logement et aérer pour éviter les risques d'intoxication au monoxyde de carbone,
- **Modérer votre consommation électrique** pour soulager le réseau électrique et éviter les risques de coupures,
- **En cas de sortie**, munissez-vous des vêtements adaptés : plusieurs couches de vêtements fermés au col et au poignet avec une capacité imperméabilisante, écharpe, bonnet et gants,
- **En cas de déplacement dans un véhicule (déconseillé)**, munissez-vous de couverture, nourriture, eau sucrée, téléphone en cas de panne sur le bord de la route pendant plusieurs heures,
- **Apporter** une attention particulière aux personnes dépendantes et fragiles,
- **Protéger** les autres en salant et en déneigeant les trottoirs.

→ APRÈS

- **Ne pas toucher** aux fils électriques tombés à terre,
- **Faire attention** aux objets prêts à tomber (cheminées, tôles, planches, arbres, antennes...),
- **Ne pas monter** sur les toits et dans les arbres fragiles.

t La canicule



On entend par **risque canicule**, le risque de dégradation de santé que peuvent subir des personnes déjà fragiles face à une période de trop fortes températures moyennes.

MESURES PRÉVENTIVES PRISES PAR LES POUVOIRS PUBLICS

- ❖ Plan départemental lié à la canicule
- ❖ Plan d'alerte météorologique avec publication par météo France de carte de vigilance météorologique mise à jour régulièrement
- ❖ Elaboration d'un Plan communal de Sauvegarde afin d'assurer l'organisation communale des secours, l'alerte et la mise en sécurité de la population (hébergements, mobilisation des moyens...)

CONSIGNES DE SÉCURITÉ EN CAS DE CANICULE



1. Se mettre à l'abri
2. Ecouter la radio : France Bleu Armorique FM 103.1 MHz
3. Respecter les consignes : France Inter GO 162 kHz

→ AVANT

- **Réaliser** un stock d'eau,
- **Prévenir et s'assurer** de l'accompagnement des personnes les plus vulnérables à la chaleur : les personnes âgées, les enfants, les nourrissons,
- **Organiser** des plans familiaux d'aide aux personnes vulnérables,
- **Consulter** régulièrement la météo.

→ PENDANT

- **Se protéger** de la chaleur :
 - o Evitez les sorties et les activités pendant les heures de forte chaleur (12h - 18h).
 - o Portez des vêtements légers, amples et de couleur claire de préférence, un chapeau et une bouteille d'eau impérativement.
- **Maintenir** votre habitation au frais :
 - o Fermez les fenêtres et les volets la journée lorsque la température extérieure est supérieure à la température intérieure.
 - o Ouvrez l'ensemble des fenêtres et volets, en soirée et la nuit pour créer des courants d'air.
- **Se rafraîchir** :
 - o Prenez des douches fraîches, bains régulièrement dans la journée.
 - o Munissez-vous d'un brumisateur, d'un gant de toilette humide.
 - o Passez au moins 2 heures dans un endroit climatisé (cinéma, supermarché,...).
- **S'hydrater** régulièrement :
 - o Buvez régulièrement, même sans soif (toutes les 15 minutes).
 - o Evitez la consommation d'alcool.
 - o Préférez les aliments hydratants (riches en eau).
- **Demander** de l'aide en cas de problème :
 - o Demandez conseil à votre médecin dès que vous ressentez des symptômes anormaux ou en cas de prise de médicament.
 - o Demandez de l'aide à un parent ou un voisin en cas de problème préexistant à l'état de canicule pouvant être aggravé.
- **Pour plus de précisions**, consultez :
 - o Canicule Info Service **0 800 06 66 66** (gratuit à partir d'un téléphone)

K le risque sismique

Un **séisme** est une fracturation brutale des roches en profondeur le long de failles en profondeur dans la croûte terrestre (rarement en surface). Le séisme génère des vibrations importantes du sol qui sont ensuite transmises aux fondations des bâtiments. Les séismes sont, avec le volcanisme, l'une des manifestations de la tectonique des plaques. L'activité sismique est concentrée le long de failles, en général à proximité des frontières entre ces plaques. Lorsque les frottements au niveau d'une de ces failles sont importants, le mouvement entre les deux plaques est bloqué. De l'énergie est alors stockée le long de la faille. La libération brutale de cette énergie stockée permet de rattraper le retard du mouvement des plaques. Le déplacement instantané qui en résulte est la cause des séismes. Après la secousse principale, il y a des répliques, parfois meurtrières, qui correspondent à des réajustements des blocs au voisinage de la faille.

Comme l'ensemble du département d'Ille-et-Vilaine, Noyal-sous-Bazouges est actuellement classée en zone 2, c'est-à-dire avec des **risques de sismicité faible mais non nulle**. Récemment trois séismes ont touché le département et ont été ressentis dans la commune :

- séisme de la baie du Mont Saint Michel de novembre 1996 (magnitude 3,6)
- séisme de Chatonnay (Vendée) de juin 2001 (magnitude 5)
- séisme de Hennebont (Morbihan) de septembre 2002 (magnitude 5,4)

MESURES PRÉVENTIVES PRISES PAR LES POUVOIRS PUBLICS

- ❖ Surveillance par un réseau de stations sismologiques réparties sur l'ensemble du territoire national
- ❖ Elaboration d'un Plan communal de Sauvegarde afin d'assurer l'organisation communale des secours, l'alerte et la mise en sécurité de la population (hébergements, mobilisation des moyens...)

CONSIGNES DE SÉCURITÉ EN CAS DE SEISME



1. Se mettre à l'abri
2. Ecouter la radio : France Bleu Armorique FM 103.1 MHz
3. Respecter les consignes :

France Inter G.O. 162 kHz

→ AVANT

- **Diagnostiquer la résistance aux séismes** de votre bâtiment et le renforcer si nécessaire,
- **Repérer** les points de coupure du gaz, eau, électricité,
- **Fixer** les appareils et les meubles lourds,
- **Préparer** un plan de groupement familial.

→ PENDANT

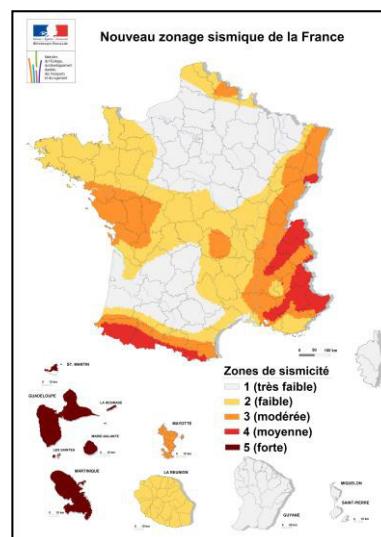
- **Rester où l'on est :**
 - à l'intérieur : se mettre près d'un gros mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres,
 - à l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (cheminées, ponts, corniches, toitures, arbres...),
 - en voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses.
- **Se protéger** la tête avec les bras,
- **Ne pas allumer** de flamme.



→ APRÈS

Après la première secousse, **se méfier** des répliques : il peut y avoir d'autres secousses importantes.

- **Ne pas prendre** les ascenseurs pour quitter un immeuble,
- **Vérifier** l'eau, l'électricité, le gaz : en cas de fuite de gaz ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités,
- **S'éloigner** des zones côtières, même longtemps après la fin des secousses, en raison d'éventuels raz-de-marée,
- **Si l'on est bloqué sous des décombres**, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation)



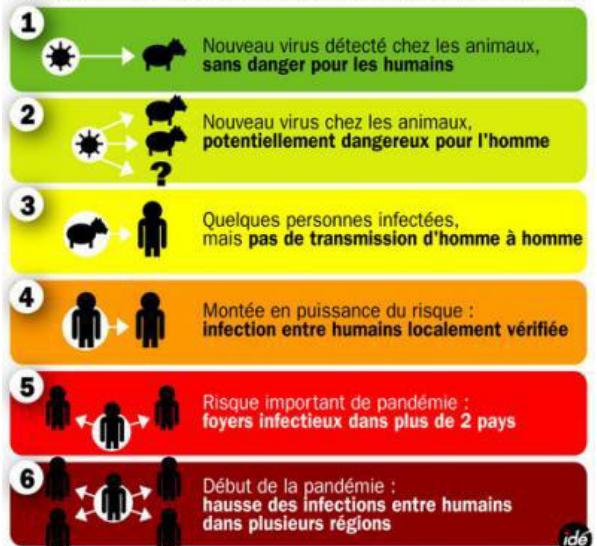
...).

a le risque sanitaire

On parle de **risque sanitaire** lorsque l'on évoque une contamination à grande échelle dans la population humaine (épidémie ou pandémie si le phénomène est de grande ampleur) ou dans la population animale (épidémie) due à un virus.

Il existe six niveaux d'alerte définis par l'Organisation Mondiale de la Santé permettant de classer le niveau de contamination à l'échelle de la population.

Pandémie : les 6 niveaux d'alerte de l'OMS



MESURES PRÉVENTIVES PRISES PAR LES POUVOIRS PUBLICS

- ❖ Surveillance au niveau mondial et au niveau national
- ❖ Elaboration d'un Plan communal de Sauvegarde afin d'assurer l'organisation communale des secours, l'alerte et la mise en sécurité de la population (hébergements, mobilisation des moyens...)

CONSIGNES DE SÉCURITÉ EN CAS D'EPIDÉMIE

- **S'informer** de l'évolution de l'épidémie en écoutant la radio :
 - France Bleu Armorique FM 103.1 MHz
 - France Inter GO 162 kHz
- **Se laver les mains** plusieurs fois par jour avec du savon ou une solution hydro alcoolique,
- **Si symptômes grippaux** (fièvre, courbatures, fatigue, toux...), ne pas tarder à se rendre chez son médecin traitant,
- **Éviter** tout contact avec une personne ou un animal malade,
- **Se couvrir** la bouche et le nez avec un mouchoir en papier (que vous devez jeter dans une poubelle) lorsque vous toussez ou éternuez,
- **Renoncer** aux poignées de mains, embrassades et accolades. Gardez une distance d'un mètre entre vous et votre interlocuteur.

